

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf octobre à 8 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Franck DUPONT, Maire de ZOOUAFQUES.

Convocation faite en date du 11 octobre 2024.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

DUPONT Franck	BARA Jean-Louis	SAISON Céline
PARIS Anita	LACROIX Sébastien	
LECRAS Hélène	LEMAIRE Gérald	
METEYER Isabelle	FOUBLE Sylvain	
GILLIOT Bertrand	QUELO Guillaume	

Étaient absents ayant donné procuration :

Mandant LOGEZ Philippe, mandataire PARIS Anita
Mandant BOUCLET Vincent, mandataire FOUBLE Sylvain
Mandant COENS Robin, mandataire DUPONT Franck
Mandant HAMY Vicky, mandataire QUELO Guillaume

- Ouverture de séance par Mr le Maire à 8h00
- Désignation du secrétaire de séance : Mme LECRAS Hélène

1/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 JUIN 2024

Le conseil municipal émet un avis favorable sans observation au procès-verbal de la réunion de conseil du 29 juin 2024.

RECU EN SOUS-
PREFECTURE LE

12/11/2024

2/ PRÉSENTATION DES RAPPORTS DES SERVICES PUBLICS CAPSO A LA COMMUNE DE ZOOUAFQUES (DE 2024-10-19/01)

Les rapports des services publics de l'eau, des déchets ménagers et de l'assainissement ont été transmis pour information aux membres du conseil municipal.
Constat est fait :

- Concernant le service assainissement : afin de favoriser la mise aux normes des dispositifs existants, une aide financière aux familles serait la bienvenue.
- Concernant le service eau : le prix de l'eau a été stable en 2023 pour ensuite augmenter en 2024 et une seconde hausse envisagée en 2025 au motif de gros travaux d'aménagement à réaliser. Les habitants dénoncent régulièrement ces hausses.

Or on parle d'harmonisation des prix. L'objectif de 2€ HT du m3 est atteint ; cela ne suffit plus à la vue de la nouvelle hausse avancée, l'engagement n'est donc plus tenu.

- Concernant les déchets : la taxation est injuste car basée sur la valeur locative de l'habitation, quel que soit le nombre d'habitants dans le foyer.

La tarification incitative prochaine est encore indexée sur la valeur locative à 50% en 2025. Se pose la question de savoir si ce nouveau procédé aura un impact de baisse sur la TEOM.

Arrivée de Mme PARIS Anita à 8h15.

Les particuliers supportent la taxation en lieu et place des industriels.

Les insatisfactions sont très nombreuses concernant ces prestations.

RECU EN SOUS-
PREFECTURE LE

12/11/2024

3/ DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE AU PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE DU CHEVAL NOIR (DE 2024-10-19/02)

La rue du cheval noir nécessite à partir du chemin des croisettes une intervention afin de remédier au problème d'évacuation des eaux de pluie stagnantes sur la voirie. Ce projet serait prévu pour 2025.

Il est envisagé de créer une extension du réseau d'eau pluvial en tuyau béton diamètre 300 ainsi qu'une traversée de chaussée avec création de grille avaloir pour capturer les eaux ruisselantes. Le coût s'élèverait à 33 100€ HT.

La commune peut bénéficier du solde du fonds de concours 2023-2025 d'un montant de 12 673€.

Le plan de financement se composerait comme suit :

Coût des travaux : 33 100€

Subvention sollicitée :

Fonds de concours 12 673 €

Autofinancement 20 427 €

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette opération et autorise Mr le Maire à effectuer la demande de subvention auprès de la CAPSO.

4/ TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOULEMENT DES EAUX DE DÉBORDEMENT DE LA HEM À LA RECOUSSE

Mr le Maire informe le conseil municipal de l'achèvement des travaux de réfection du chemin de Recques qui ont consisté en la création d'un fossé naturel le long de la haie, de l'agrandissement des grilles à l'endroit des captures d'eau et d'une couche d'enrobés.

Réalisation également de travaux pour l'écoulement des eaux au niveau du 5 route nationale : doublement du tuyau de récupération des eaux avec un passage en souterrain pour une évacuation en face, dans le petit fossé au n°6 pour un coût de 1249,20 € TTC.

Il précise que ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la prévention du risque d'inondation et fait suite à la demande des riverains.

Il propose au conseil de l'associer aux travaux de réfection du trottoir rue du Cheval pour percevoir le versement de la subvention FEAC. Le conseil municipal émet un avis favorable à la réalisation de ces travaux et à la demande de versement de la subvention.

La séance est levée à 8h25.

La secrétaire de séance



Le Maire



